

16 SEP. 2026

Le

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT HENT PRAD GWEN
DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2026, DE 08H00 A 18H00**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 109 - 09/26

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Prad Gwen afin de permettre la création d'un branchement électrique individuel neuf en soutirage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores du 21 au 24.09.2026, de 08H00 à 18H00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le côté opposé.

ARTICLE 3 : L'entreprise ARC de Saint-Brieuc, qui effectue ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- GPA,
- L'entreprise ARC.

Le Maire

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Olivier PICART

